

VOTER A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les procédures de vote débuteront à compter de la convocation de l'Assemblée générale, prévue pour le 31 octobre 2011.

Pour participer à l'Assemblée, vos titres doivent être enregistrés le 10 novembre 2011 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par BNP PARIBAS Securities Services, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par la banque ou le courtier auprès duquel vos actions sont déposées.

Si vous êtes actionnaire au nominatif, un formulaire de vote vous sera envoyé le 31 octobre 2011. **Si vous êtes actionnaire au porteur, vous pouvez demander le formulaire de vote à votre banquier ou votre courtier. Vous recevrez ledit formulaire entre le 31 octobre et le 10 novembre 2011.**

Le formulaire de vote vous permet, selon votre choix,

- 1) de demander votre carte d'admission à l'Assemblée Générale,
- 2) de voter par correspondance, ou
- 3) de donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à votre conjoint (le cas échéant) ou à un autre actionnaire d'InfoVista.

Dans le cas d'un pouvoir donné au Président de l'Assemblée Générale, ce dernier émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets.

Dans tous les cas, vous devez compléter le formulaire, y inscrire vos noms, prénom et adresse ou les vérifier s'ils y figurent déjà, le dater et le signer.

Les actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif doivent faxer le formulaire ou l'envoyer à l'adresse suivante (nous recommandons de faxer le formulaire de vote) :

BNP PARIBAS Securities Services
CTS Emetteurs- Assemblées
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93761 Pantin Cedex
Fax: +33 (0)1 40 14 58 90 / +33 (0)1 55 77 95 01

Les actionnaires dont les titres sont au porteur doivent envoyer le formulaire à leur banquier ou courtier, qui le transmettra à BNP PARIBAS. Votre banquier ou courtier sera responsable de l'envoi du formulaire de vote à BNP PARIBAS (par télécopie ou courrier à l'adresse indiquée ci-dessus), accompagné d'une attestation de participation justifiant de l'enregistrement de vos titres le 10 novembre 2011 à zéro heure, heure de Paris.

Dans tous les cas, les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et parvenus à BNP PARIBAS au plus tard le 15 novembre 2011 à 15 heures (heure de Paris).

Si vous ne recevez pas la carte d'admission à temps pour vous rendre à l'Assemblée Générale, vous pouvez néanmoins vous présenter à celle-ci (muni de votre attestation de participation si vous êtes actionnaire au porteur) ; votre enregistrement sera alors effectué sur place. Nous attirons votre attention sur le fait que cette procédure doit rester exceptionnelle.

Pour toute question que vous pourriez avoir, n'hésitez pas à contacter Nicolas Taverna (ntaverna@infovista.com) ou BNP PARIBAS (daniele.hoinville@bnpparibas.com).